



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 096-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.142

Déposée le : 06.05.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Patzen (Bern, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la sécurité
Classification : -

Transfert problématique de tâches étatiques à des entreprises de sécurité privées

Il est très préoccupant de voir que le canton de Berne, lui aussi, délègue de plus en plus de tâches étatiques à des entreprises de sécurité privées, comme cela est déjà le cas dans d'autres cantons. Dans ce contexte, la position bernoise en la matière présente des contradictions. En effet, le discours consiste à dire que les personnes engagées par les entreprises de sécurité privées n'ont pas plus de compétences que toutes les autres citoyennes et tous les autres citoyens. Pourtant, il est incontestable que les tâches confiées aux entreprises de sécurité privées sont, pour certaines, des tâches étatiques complexes, lesquelles sont clairement du ressort de la police. Il est vrai que certaines tâches, comme le contrôle du stationnement, peuvent être assumées par des entreprises de sécurité privées si la protection des données est garantie. En revanche, de nombreuses tâches telles que la protection des ambassades, l'escorte des personnes en détention ou la surveillance de l'espace public relèvent du monopole de la force de l'État ; c'est un élément constitutif de l'État de droit que seule la police se doit de garantir. Cette dernière est soumise à un cadre démocratique et régie par la loi. Or, à force de privatiser des tâches publiques, nous contribuons à fragiliser la confiance de la population dans l'État. La Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police porte elle aussi un jugement critique sur le transfert des tâches de police à des entreprises de sécurité privées.

Il ne faut pas laisser notre démocratie se fragiliser en transférant des tâches étatiques à des entreprises de sécurité privées au motif que les coûts sont trop élevés. La démocratie a un coût. Il y a fort à parier que la perte de confiance dans l'État nous retombe dessus dans un avenir relativement proche, et cela nous coûtera très cher.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi des tâches étatiques qui sont clairement des tâches de police sont-elles de plus en plus souvent confiées à des entreprises de sécurité privées ?

2. Le Conseil-exécutif peut-il dresser la liste des contrats actuellement en vigueur entre le canton de Berne et les entreprises de sécurité privées, en indiquant les coûts de ces contrats, et présenter cette liste au Grand Conseil ?
3. Peut-il fournir une liste de ses projets d'attribution de tâches à des entreprises de sécurité privées en précisant clairement ce qui le pousse à agir ainsi ?
4. Dans le cadre de quelles tâches les personnes employées par les entreprises de sécurité privées sont-elles autorisées à porter des armes et de quelles armes s'agit-il ?
5. Que faire pour que ces tâches sensibles sur le plan politique et démocratique restent du ressort de la police, conformément au principe du monopole de la force ?

Destinataire

– Grand Conseil